

Memoire pour la Comm<sup>te</sup>  
de la Ville de Grasse. et pour  
les Reverends peres de l'Oratoire  
de la même ville au sujet du  
College

Il y a eu de tout tems un petit College. a Grasse. Composé  
de quatre Regents nommés et payés par la communauté  
indépendamment de M<sup>r</sup>. l'Evêque, pour faire les basses  
Classes, cette verité est constante et d'ailleurs justifiée  
par une infinité de titres qui sont aux archives de  
la Comm<sup>te</sup>.

Les peres de l'Oratoire, sont fondés dans la même ville  
depuis près d'un siècle, feu M<sup>r</sup>. de Verjus précédent  
Evêque établit le seminaire dans leur maison avec  
les formalités Requises, et leur donna son aprobation par  
écrit pour ériger une Academie destinée a l'instruction  
de la jeunesse depuis la sixieme jusques a la philosophie  
inclusivement. Cette Academie a fleury jusques aujourd'hui  
avec un applaudissement universel et même elle a été agrée  
par M<sup>r</sup>. de Mevigny Evêque moderne, qui a assisté a  
tous les actes et exercices publics.

Le petit College de Grasse a été toujours Regi tantost par  
des laïques tantost par des seculiers et quelque fois par les uns  
et les autres tous également amovibles et la difficulté de trouver  
des personnes propres a une fonction autant utile que delicate  
a quelque fois Réduit la comm<sup>te</sup> a souffrir des <sup>Regents</sup> ~~personnes~~ ignorants  
ou vicieux.

Cet inconuenient joint a la consideration que ce College étoit  
imparfait et que les particuliers de Grasse étoient obligés d'envoyer  
leurs enfans a trente lieues loin pour les humanités et la  
philosophie, obligerent les Consuls de faire une assemblée  
generale au mois de novembre dernier par laquelle il fut  
delibéré de donner aux peres de l'Oratoire la Direction de ce  
College avec l'augmentation de trois Regents sous des conditions  
tres avantageuses a la comm<sup>te</sup>; on eut en faisant cette deliberation  
un autre motif plus pressant que les autres, on avoit la douleur